

2 PZH
Société civile
Au capital social de 1 000 euros
Siège social : 49, La Chèvrerie
35590 L'HERMITAGE

N° 894 808 831 RCS RENNES

* * *

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 26 MARS 2024

L'an Deux Mille Vingt Quatre,
Le 26 mars,
A 09 heures,

Les associés de la Société 2 PZH, société civile au capital de 1 000 euros, se sont réunis afin de délibérer sur ce qui suit.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par chacun des membres entrant en séance.

Sont présents :

- Monsieur Sylvain PETIT, possédant	750 parts
- Madame Céline SWIERKOWSKI, possédant	250 parts

Total des parts représentées : **1 000 parts**

Soit la totalité des parts composant le capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Sylvain PETIT, Gérant.

Le président constate en conséquence que l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre toutes décisions extraordinaires.

L'ordre du jour fixé par la Gérance est le suivant :

- Transfert de siège social,
- Modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités.

es SP

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le rapport de Gérance,
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée,
- Le projet de texte des statuts modifiés.

Il est alors procédé à la lecture du rapport de la Gérance.

Ceci ayant été exposé, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu lecture du rapport de la Gérance, décide de transférer le siège social de la société du 49, La Chèvrerie – 35590 L'HERMITAGE au 6, Allée des Synagots – 35830 BETTON, et ce à effet au 29 février 2024.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la décision précédente, la collectivité des associés décide que l'article 4 des statuts sera désormais rédigé comme suit :

*« Article 4 - **SIEGE SOCIAL***

Son siège social est situé :

**6, Allée des Synagots
35830 BETTON**

Il peut être transféré dans la même ville par simple décision de la gérance et partout ailleurs en vertu d'une décision extraordinaire des associés. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait, ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autre qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 09 h 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par les associés, après lecture.

Sylvain PETIT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sylvain PETIT', with a large, sweeping flourish extending to the right.

Céline SWIERKOWSKI

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Céline SWIERKOWSKI', with a large, sweeping flourish extending to the right.